



Bulletin 2015

Septembre 2015

www.saint-lanne.fr

Le Mot du Maire

Chers Saint-Lannaises et Saint-Lannais,

Après un été chaud et ensoleillé, la fraîcheur vient de se rappeler à nous ce lundi 31 août.

Les intempéries ont provoqués des dégâts de part et d'autres de la commune, tant chez certains privés que sur les réseaux routiers, électriques et téléphoniques.

Je remercie les personnes qui, spontanément, se sont mobilisées pour rétablir, au plus vite, les réseaux.

Vous trouverez dans ce bulletin, des informations communales.

Plusieurs compétences sont désormais gérées par la nouvelle Communauté de Communes du Val d'Adour et du Madirannais qui, depuis presque deux ans, s'active à mettre en œuvre lesdites compétences (voirie, tourisme, développement économique, écoles...). Un bulletin d'information intercommunal vous tient régulièrement informés et, très prochainement, un site internet sera activé.

L'État prévoit déjà une nouvelle fusion intercommunale, donc d'ici peu, nous devons probablement fusionner avec l'intercommunalité de Rabastens, ou Vic, voir les deux... Se pose donc, une nouvelle fois, la question des services de proximité et des compétences qui nous échappent un peu plus chaque fois... Un schéma départemental sera rendu fin d'année.

Bonne lecture à tous,

Sandrine SANTACREU

A lire à l'intérieur:

Des changements dans le ramassage des ordures ménagères page 12.



Alerte aux Cambriolages!

Début 2015, deux résidences secondaires ont été visitées route de Cannet. Avant de rentrer dans les propriétés, les individus ont interrogé les voisins pour faire diversion (pour avoir de l'eau, demander un renseignement...).

Ne laissez jamais rentrer des inconnus, et signalez toute personne qui vous semble suspecte en appelant directement la Gendarmerie (17).

A lire à l'intérieur.....

Le Mot du Maire	1
Les Finances.....	3
Modalités de location du foyer	8
Réhabilitation de l'ancienne Mairie/Ecole	9
La Voirie	10
État Civil.....	11
Le Collecte des Déchets.....	12
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Val d'Adour et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	13
OPAH	13
Notre Commune, un patrimoine en danger !	14
ADMR de la Rivière-Basse (Aide à Domicile en Milieu Rural)	15
La Cyber-Base du Val d'Adour Madirannais.....	15
La Gendarmerie Nationale communique	16
Comment se Protéger des Arnaques aux Petites Annonces	16
Le Transport à la Demande	18
Les Associations	19

Les Finances

Le Compte Administratif 2014

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BILAN	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Report 2013		117 071,85		96 421,22		213 493,07
opérations de l'exercice	60 387,90	69 736,20	41 559,68	21 997,05	101 947,58	91 733,25
TOTAL	60 387,90	186 808,05	41 559,68	118 418,27		203 278,74
Résultat cumulé au 31/12/2014		126 420,15		76 858,59		203 278,74

En séance ordinaire du 26 mars 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants :

- Excédent de fonctionnement : 126 420,15 €
- Excédent d'investissement : 76 858,59 €

Le Conseil Municipal a voté les affectations suivantes :

- Report de l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2015, soit 126 420,15 € en recettes de fonctionnement.
- Report de l'excédent d'investissement au budget primitif 2015, soit 76 858,59 € en recettes d'investissement.

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2014	126 420,15		
Produits des services	297,00	Charges à caractère général	43 400,00
Impôts et taxes	30 370,00	Charges de gestion courante	28 550,00
Dotations et Participations	33 269,00	Charges de personnel	500,00
Autres produits	203,00	Charges financières	4 380,00
		Atténuations de produits (versement GIR)	15 826,00
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	94 833,15
		Ecritures comptables (Amortissements)	3 070,00
TOTAL	190 559,15	TOTAL	190 559,15

INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2014	76 858,59	Emprunt	7 000,00
Subventions d'investissement	139 833,00	Foyer	933,60
FCTVA	1 815,00	Cimetière	8 000,00
Virement section fonctionnement	94 833,15	Lignes électriques	3 400,00
Ecritures comptables (Amortissements)	3 070,00	Rénovation ancienne Mairie	240 000,00
		Matériel de Bureau, mobilier,...	1 000,00
		Autres	56 076,14
TOTAL	316 409,74	TOTAL	316 409,74

La Fiscalité Directe Locale

Pour l'exercice 2015, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes locales.

Ainsi les taux pour 2015 sont fixés:

- la taxe d'habitation 10,250 %
- la taxe foncière sur le bâti 0,768 %
- la taxe foncière sur le non bâti 10,510 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) 17,560 %

Concrètement, ces taux permettent d'attendre un produit fiscal de 25 737 €, sachant qu'il faudra restituer 15 226 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources),

	Bases prévisionnelles €	Taux Commune	Produit communal attendu €
Taxe habitation	198 600	10,250%	20 357
Taxe foncier bâti	129 600	0,768 %	995
Taxe foncier non bâti	35 200	10,510%	3 700
CFE	3 900	17,560%	685
TOTAL			25 737

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements :

- Taxe habitation :1 716 €
- Taxe foncière :1 350 €
- CFE :88 €

Soit un total d'allocations de..... 3 154 €

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2015 s'élève donc à :

25 737 € - 15 226 € + 3 154 €

=

13 665 €

A titre comparatif, les taux moyens appliqués en 2015 pour les communes de moins de 250 habitants dans le département sont:

- Taxe d'habitation: 13.46%

- Taxe foncière sur le bâti: 10.84%

- Taxe foncière sur le non bâti: 30.52%

- Cotisation foncière des entreprises: 32.61%

Modalités de location du foyer

Par délibération du 9 juillet 2015, le Conseil Municipal a souhaité, à l'unanimité, modifier les modalités de location du foyer. Désormais, il sera demandé:

Pour les associations de Saint-Lanne:

- La mise à disposition de la salle, de la vaisselle, de la chambre froide et du lave-vaisselle sera gratuite,
- Le chauffage sera facturé sur relevés au tarif en vigueur,
- Un dépôt de garantie de 500 €.

Pour les habitants de Saint-Lanne : (résidents effectifs en résidence principale ou secondaire) concernés directement par le motif de la manifestation.

- Une participation forfaitaire de 30 € de location, électricité, eau et gaz,
- Location de 30 € pour la vaisselle et utilisation du lave-vaisselle,
- Le chauffage sera facturé sur relevés au tarif en vigueur,
- Un dépôt de garantie de 500 €.

Pour les usagers extérieurs:

- Une participation forfaitaire de 150 €,
- Location de 30 € pour la vaisselle et l'utilisation du lave-vaisselle,
- Le chauffage sera facturé sur relevés au tarif en vigueur,
- Un dépôt de garantie de 500 €.

La location fera l'objet d'une convention et d'un état des lieux en début et fin de chaque location. Le loueur devra fournir une attestation d'assurance précisant la durée concernée et couvrant les dégâts occasionnés.

Les dégradations non prises en charge feront l'objet d'une facturation.

Réhabilitation de l'ancienne Mairie/Ecole

Suite à plusieurs réunions et grâce aux conseils techniques des services publics et de M. Cousin, architecte, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter le bâtiment en plusieurs tranches. Cela permettra de sauvegarder notre patrimoine communal en maîtrisant au mieux les dépenses, après avoir obtenu des aides publiques.

Dès ce mois de juin, les travaux de gros œuvre ont débuté.

Cette fin d'année, les travaux de clos et couvert (gros œuvre extérieur, charpente couverture, menuiseries extérieures) seront terminés et notre patrimoine, ainsi préservé.

Le plan prévisionnel de financement pour l'opération "bâtiment clos et couvert" est le suivant (en €uro, HT):

• Gros œuvre (Entreprise Vignes de Bordères sur Echez-65).....	127 266
• Charpente couverture :	
Entreprise Dassieu de Sarriac-Bigorre-65	
Et Société Détecbois de Bayonne-64.....	25 746
• Menuiseries extérieures (Menuisiers agenceurs de Bigorre de Séméac-65).....	18 564
• Etudes, contrôles, assurances, divers	40 424
Montant de l'opération HT	212 000
T.V.A. à 20%.....	42 400
Montant de l'opération TTC	254 400

Afin de financer cette première tranche, nous avons obtenu des subventions auprès de diverses instances et parlementaires:

• Fonds régional d'intervention (FRI - Conseil Régional).....	20 000
• Parlementaires (Députée et Sénatrice)	14 000
• Fonds d'aménagement rural (FAR - Conseil Départemental 65).....	40 810
• Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR - Préfecture 65)	92 000

Subventions obtenues

166 810

La T.V.A sera récupérée 2 ans après les dépenses sur les 20 % versés, soit environ 33 000 € récupérés en 2017 sur les 42 400 € versés en 2015 qui assureront un autofinancement pour une partie des travaux futurs.

Afin de financer une partie de cette T.V.A, la commune va bénéficier d'un dispositif exceptionnel de l'Etat qui permet d'obtenir un prêt à taux 0% en attendant de récupérer la somme en 2017.

Pour financer la somme restant à charge, compte-tenu qu'il s'agit d'un projet immobilier et afin de ne pas utiliser la majeure partie des disponibilités de la commune, la municipalité a souscrit

un emprunt de 100 000 € sur 20 ans, auprès de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées, à un taux linéaire de 3.81 %.

Cette somme permettra de financer également les aménagements intérieurs.

La Voirie

Ce début d'année, le curage de fossés a été fait ponctuellement en fonction des urgences. Chaque propriétaire de passage busé doit veiller à la bonne évacuation des eaux et rien ne doit obstruer les ouvrages afin d'éviter tous débordements lors des fortes intempéries.

Au printemps, un passage d'épaveuse a été fait sur les voies communales goudronnées. Les chemins ruraux seront entretenus fin octobre.

Nous sommes régulièrement interpellés par des entrepreneurs agricoles qui ne peuvent plus ou difficilement accéder à certaines parcelles en raison de la pousse d'arbres non élagués en bordure des voies (communales ou rurales). Le service de ramassage des ordures ménagères peut également être gêné.

De plus, les gestionnaires des lignes téléphoniques et électriques nous demandent de rappeler que la majorité des pannes pourrait être évitées si un élagage régulier était fait et qu'en cas de négligence des propriétaires concernés, la commune peut, conformément à la loi et après mise en demeure restée sans effet, procéder d'office à cet élagage à leurs frais.

Concernant l'entretien des voies communales goudronnées, en compétence communautaire, un inventaire des voies les plus nécessiteuses a été fait mais les travaux retenus ne sont pas confirmés à ce jour. L'appel d'offres doit être lancé très rapidement puisque les travaux doivent avoir lieu avant la fin de l'année.

A partir du 1^{er} janvier 2016, seules les voies goudronnées d'intérêt communautaire seront entretenues par la communauté de communes. C'est-à-dire que l'entretien de la majeure partie des routes communales reviendra à charge de la commune.

Or, lors de la fusion des 3 anciennes communautés de communes, la fiscalité a été transférée à la nouvelle intercommunalité afin de continuer cette compétence auparavant exercée par la communauté de communes du Madirannais. Si la commune reprend l'entretien de certaines routes, la fiscalité transférée ne sera pas récupérée par la commune et il faudra alors trouver d'autres financements pour entretenir nos routes.

Aussi, lors du dernier conseil communautaire, plusieurs élus (dont Saint-Lanne et principalement des élus du Madirannais) ont refusé de modifier les statuts concernant la compétence voirie. Le Conseil Municipal a confirmé cette position par délibération du 9 juillet 2015.

Nous souhaitons que la communauté de communes continue d'exercer la compétence voirie sur l'ensemble des routes communales goudronnées, et non pas, sur une partie.

État Civil

Mariage:

John BAMFORTH et
Christopher Michael BUSHELL
le 29/05/2015.

Décès :

Anthony Christopher IVES
le 27/12/2014, à l'âge de 76 ans.

Le Cimetière

Comme évoqué l'an passé, la procédure de reprise des concessions est arrivée à terme.

L'entreprise Tocanier, la moins disante, a été retenue pour les travaux qui se sont déroulés au printemps.

Cela a permis de récupérer 20 concessions.

En parallèle, un aménagement global du cimetière a été effectué avec notamment de nouvelles plantations réalisées grâce à l'aide des services de la Brigade Verte communautaire.

Enfouissement ligne ERDF moyenne tension

Fin 2015, la ligne moyenne tension entre Madiran et Saint-Lanne sera enfouie en accotement le long de la route départementale 48.

En 2016, il en sera de même pour l'antenne qui alimente le quartier du Bidos, entre la RD 48 et le transformateur.

Le projet sera entièrement financé par ERDF.

Dépôts sauvages

Le week-end de Pâques, divers déchets ont été déposés de part et d'autres du passage à gué, sur le Bergons, au chemin de Menjarres.

Une plainte a été déposée.

Et récemment, plusieurs encombrants (cageots et cartons) ayant probablement servis à transporter du verre au container de recyclage au centre du village, ont été abandonnés au pied du container.

Nous en appelons à la vigilance et à la responsabilité de chacun en espérant que ces situations déplorables ne se renouvellent pas.

Le Collecte des Déchets

Ramassage des Ordures Ménagères : Passage à la Tarification Incitative

Val d'Adour Environnement nous a informé de plusieurs changements dans le système de collecte des déchets avec pour but de limiter le volume d'ordures ménagères hormis le tri sélectif:

Avant fin 2015

Chaque résidence de la commune sera dotée d'un bac roulant pour les ordures ménagères. Ce bac sera muni d'un numéro de série unique, et sera identifié grâce à une puce lors de sa présentation pour ramassage.

Dès 2016

Le ramassage du bac sera effectué une fois par semaine. Le bac jaune actuel sera également ramassé **toutes les semaines**.

Par contre le bac bleu ne sera plus ramassé, et sera remplacé par une borne collective qui sera installée au centre du village à côté de la borne de récupération de verre.

Le montant de votre facture pour l'année 2016 sera établi sur les mêmes critères qu'en 2014 et 2015 (en fonction du nombre de personnes dans le foyer).

Dès 2017

Un nouveau système de tarification entrera en vigueur ; votre facture sera établie suivant le nombre de présentations du bac à puce durant l'année.

Pour permettre aux ménages de maîtriser leurs dépenses, chaque foyer recevra fin 2016/début 2017 une déclaration du montant qu'il aurait eu à payer pour l'année 2016 si le système de tarification avait été en vigueur en 2016.

Plus amples renseignements seront communiqués au fur et mesure de l'introduction du nouveau système. Vous pouvez également vous rendre sur le site internet de Val d'Adour Environnement <http://www.va-environnement.fr/collecte-selective/tarification-incitative/presentation>

Vente de Composteurs

Val d'Adour Environnement envisage courant 2016, de proposer aux usagers des composteurs à tarif préférentiel. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

---ooOoo---

Changement de date pour la tournée du 11 novembre 2015

Le ramassage du 11 novembre est décalé au **samedi 14 novembre**.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays du Val d'Adour et Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

Les élus du Pays du Val d'adour travaillent actuellement sur la création d'un SCOT qui a pour objectif de définir une stratégie de développement du territoire à 20 ans (2015 → 2035) pour :

- anticiper sur les politiques et équipements à mettre en œuvre (combien d'habitants, comment répartir les logements, où développer l'emploi, ...?)
- assurer un développement cohérent et équitable du territoire (comment permettre à chacun de se développer, en respectant/revoyant les équilibres ?)
- analyser les impacts croisés des différentes dimensions de l'aménagement (interface / équipements / logements / emplois / commerces)

L'état d'avancement du dossier est consultable sur www.val-adour.fr

Ce document servira de base à la conception du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui sera axé uniquement sur notre territoire intercommunal.

OPAH

La Communauté de Communes du Val d'Adour Madirannais a reconduit une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat jusqu'en 2017.

Si votre logement a plus de 15 ans, si vous envisagez de faire des travaux d'amélioration (maîtrise de l'énergie, adaptation du logement aux personnes âgées ou handicapées, lutte contre l'habitat indigne...) et en fonction de vos revenus, vous pourriez bénéficier de subventions (Agence Nationale de l'Habitat, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional).

Pour tout renseignement (notamment crédit d'impôt, éco-prêt...), pour une aide technique et administrative, contactez le Bureau Altaïr au 05 62 93 07 40 et n'hésitez pas à rencontrer l'équipe d'animation lors des permanences à Castelnau, Lascazères ou Maubourguet (voir plaquette en annexe).

Notre Commune, un patrimoine en danger !

L'Etat a décidé de réduire de 30% les dotations, jusque-là accordées aux communes et intercommunalités, pour assurer leurs missions quotidiennes et de proximité, y compris les plus vitales. Les communes et leurs intercommunalités font d'ores et déjà des efforts de gestion mais quelle institution même très bien gérée pourrait supporter une telle baisse ?

Depuis plusieurs mois, l'Association des Maires de France (AMF) a fait des propositions visant à compenser cette amputation budgétaire qui aurait des conséquences très fâcheuses dans chaque commune de France, sans exception.

Si rien ne change, les communes seraient mises en danger, les investissements et les services publics locaux seraient menacés. Tout ce qui fait la qualité de vie et le lien social serait mis à mal : crèches, écoles, cantines, centres d'action sociale, logements, transports, équipements sportifs, lieux d'expression culturelle, tri et collecte des déchets, entretien des équipements et espaces publics.

Plus de 17 000 communes (dont Saint-Lanne) ou intercommunalités de France, par la voix de leur conseil municipal ou communautaire, se sont déjà prononcées contre cette baisse sans précédent des dotations de l'Etat.

L'AMF a lancé une mobilisation massive, dans toutes les communes de France, dont nous faisons partie. Afin de soutenir notre, votre commune, nous vous invitons à **signer « l'Appel du 19 septembre pour les communes de France »**, sur le site www.change.org.

Tous les Français doivent faire « cause commune » : c'est leur vie quotidienne et la cohésion des territoires qui sont en jeu !

Plus d'informations sur : www.jaimemacomune.com



ENSEMBLE

ADMR de la Rivière-Basse (Aide à Domicile en Milieu Rural)

epuis de nombreuses années, l'ADMR est une association (l'antenne locale est à Maubourguet) qui propose de nombreux services pour l'aide et le maintien à domicile des personnes.

Il y a une multitude de services:

- ménage, courses, entretien du linge
- aide et accompagnement
- préparation des repas
- téléassistance
- soins infirmiers, hygiène
- petit bricolage et jardinage...

Depuis peu, l'ADMR propose un nouveau service sur notre commune: **LE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE**

Certaines de ces prestations peuvent être financées par divers organismes. Vous pouvez également bénéficier de réduction ou crédit d'impôts sous certaines conditions. L'équipe ADMR vous aidera dans les démarches administratives (tél : 05 62 96 36 75).

N'hésitez donc pas à les contacter pour plus d'informations.

La Cyber-Base du Val d'Adour Madirannais

Depuis l'an passé, des ateliers délocalisés sont organisés pour permettre aux habitants éloignés de Maubourguet de participer à ces formations. Les sessions ont lieu:

- o à Madiran (à l'Estanquet): le mardi (de septembre à juin) de 14h30 à 16h ;
- o à Castelnau (à la mairie) : le mercredi (de septembre à juin) de 14h30 à 16h ;
- o à Lascazères (à la mairie) : le jeudi (de septembre à juin) de 14h30 à 16h.

Les habitants de la Communauté de Communes bénéficient d'un tarif avantageux : 20 € à l'année au lieu de 30 €.

Différents thèmes seront abordés (liste non exhaustive) :

- utilisation d'un appareil photo numérique (APN) et prise de vue photo ;
- transfert des photos de l'APN vers l'ordinateur et classement dans des dossiers ;
- retouche photos avec des logiciels gratuits ;
- création de diaporamas photos et partage de ces diaporamas ;
- les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, ...);

N'hésitez pas à vous inscrire ou à les contacter pour tout renseignement au 05 62 96 07 93.

La Gendarmerie Nationale communique : Comment se Protéger des Arnaques aux Petites Annonces

Aujourd'hui l'achat et la vente entre particuliers via internet sont considérés par les Français comme bien plus efficaces que les brocantes ou les vides greniers. Pourtant, 76% des sondés déclarent "la peur de se faire avoir" comme principal frein à ce type d'échange.

Les fraudeurs pratiquent la dissimulation et l'imitation. Leur objectif est de vous tromper en se faisant passer pour un organisme de confiance comme votre banque ou votre opérateur téléphonique.

Pour vous escroquer, le fraudeur peut se montrer pressant. Il peut vous demander de lui envoyer des informations confidentielles comme votre numéro de carte bancaire, ou un numéro de suivi de colis par e-mail pour obtenir de l'argent.

6 conseils pour éviter les pièges :

- Méfiez-vous des offres trop alléchantes. Prenez votre temps, n'agissez jamais dans l'urgence ;
- N'envoyez jamais vos coordonnées de cartes bancaires ou vos coupons de cartes prépayées par email ;
- N'expédiez jamais un colis avant que l'argent soit bien viré sur votre compte bancaire ou votre compte PayPal ;
- Soyez vigilants avant les demandes provenant de l'étranger quand vous ne disposez que d'un contact par email.
- Recherchez l'e-mail de votre interlocuteur sur un moteur de recherche pour vérifier son identité.
- Quand vous publiez une petite annonce, masquez les informations qui pourraient être utilisées pour usurper votre identité.

Quelles adresses utiles en cas d'arnaque :

- Vous pensez être victime d'une escroquerie?
Signalez votre cas sur www.internet-signalement.gouv.fr
- Vous avez donné votre numéro de carte prépayée?
Appelez le service client PCS Card : 01 80 96 19 61
- Vous avez envoyé un colis au fraudeur?
Bloquez le colis à la Poste en appelant le 3631
- En cas de doute sur un e-mail PayPal

Transférez-le à spoop@paypal.fr

- Vous avez repéré un site de phishing?

Signalez-le sur www.phishing-initiative.com

- Vous avez reçu une tentative d'escroquerie par mail?

Appelez Info Escroqueries au 08 11 02 02 17

N'oubliez pas!



Saint-Lanne a son propre site internet!

Connectez-vous sur
www.saint-lanne.fr
pour les dernières
informations

Le Transport à la Demande

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées assure l'organisation et le financement des transports interurbains. Cette action est menée avec la volonté de participer à la politique d'aménagement du territoire et de développement local, tout en veillant à assurer aux usagers des garanties de proximité, de confort et de sécurité. Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées assure les dessertes et offre une plus grande accessibilité aux zones éloignées des lignes régulières, en permettant entre autre l'accès aux marchés locaux. Suite à une délégation de services du Conseil Départemental en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées, la communauté de communes du Val d'Adour et du Madiranais assure une ligne de transports à la demande au départ de Castelnau Rivière Basse en direction des marchés de Maubourguet, le mardi et de Vic en Bigorre le samedi.

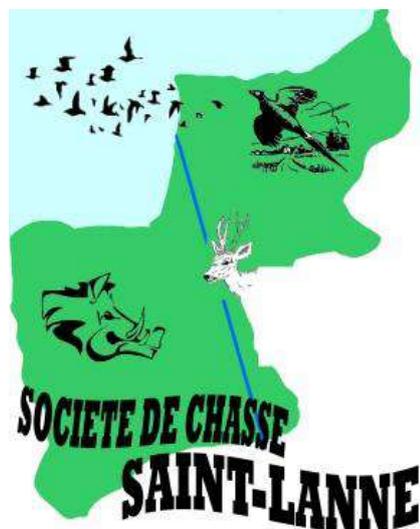
Un arrêt est prévu place de la Mairie à SAINT-LANNE (voir les horaires en annexes).

Depuis le 1er septembre 2010, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a instauré le principe d'une **tarification unique à 2 € le trajet**. Cependant il existe néanmoins diverses offres de prix :

- Carte 10 voyages = 15 €
- Gratuité sur tout le réseau pour les enfants de moins de 4 ans
- 1 € le trajet pour les enfants de 4 à 12 ans
- Maligne solidaire-emploi = 60 trajets gratuits (renouvelable tous les 6 mois).

Afin de bénéficier du transport à la demande, il est nécessaire d'effectuer une réservation auprès de la centrale au 0 800 65 65 00 (appel gratuit) au plus tard la veille du voyage avant 18h.

Les Associations



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse 2015/2016 vient de débuter, il est grand temps de venir vous présenter le rapport d'activités 2014/2015 de la **société de chasse de Saint-Lanne**.

Les membres du bureau sortant ont été réinvestis dans leurs fonctions, par contre, pour le conseil d'administration, suite à deux postes vacants, notre ami **Christian GARBAÏ** a pris la place d'administrateur en tant que propriétaire chasseur et **Lionel SANTACREU** administrateur représentant les propriétaires non chasseurs. A ces deux bénévoles nous présentons nos félicitations ainsi que nos remerciements.

Deux lâchers ont été effectués, le premier à la veille de l'ouverture avec 52 faisans et 20 perdreaux et le second fin octobre avec 40 faisans et 20 perdreaux.

Le prix des cartes sociétaires et de chasseurs extérieurs n'a pas été augmenté pour cette saison 2014/2015. Le **plan de chasse chevreuil** n'a, également pas subi de modification. A savoir, que le chasseur intéressé achète un bracelet et, à charge pour lui, de ramener le talon du bracelet après la capture et signaler le sexe de la bête. Ce qui nous permet d'établir un suivi de la population chevreuils sur notre territoire.

La société de chasse a offert deux chevreuils au comité des fêtes pour le repas de son incontournable concours de pêche annuel, contribuant ainsi à ce qu'il le reste...incontournable.

La chasse n'est plus depuis très longtemps un moyen de subsistance mais un plaisir et même une passion. Pour cela la société doit investir dans le développement du petit gibier car cela est primordial pour la pérennité de la chasse sur la commune, mais il lui faut aussi nécessairement réduire les prédateurs pour permettre la reproduction de ces petits gibiers.

D'un autre côté, il est aussi nécessaire de gérer les espaces et les espèces pour le bien du monde agricole. Comme les corvidés, pour protéger les levées de printemps, comme les ragondins avec les dégâts qu'ils occasionnent aux cours d'eau et aux réserves ainsi qu'aux champs de maïs proches, et bien sur le renard qui, outre les dommages causés dans les élevages avicoles et ovins, présente un risque sanitaire majeur car l'espèce est vectrice d'une maladie transmissible à l'homme « l'échinococcose »

Le sanglier, chacun le sait, est excellent dans l'assiette, mais néfaste aux cultures et à la circulation routière. Cette saison, avec le concours des chasseurs du **Refuge du Louet**, 17 sangliers ont été prélevés sur les communes de **Cannet** et **Saint-Lanne**. Pour les autres nuisibles: 17 renards, 3 renardeaux, 3 fouines, 14 pies, 31 corneilles noires et 19 ragondins. Quelques battues au renard ont été mises en place de décembre à fin février et ensuite, avec la délégation des propriétaires,

que nous remercions pour leurs signatures, la DDT nous a octroyé le mois de mars et jusqu'au 30 juin pour les corneilles noires.

La régulation est une mission à laquelle les chasseurs et les piégeurs s'emploient inlassablement, et quelques gibiers et poulaillers s'associent à nous pour remercier **Paul LATAPIE** et son équipe qui nous ont permis de présenter ce bilan de régulation non négligeable.

La société de chasse de Saint-Lanne continuera à œuvrer pour l'avenir de la chasse passion et le bien-être du monde agricole.

Le bureau de la société de chasse de Saint-Lanne



LE COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-LANNE

Bonjour à toutes et à tous,

Ces quelques mots pour vous donner un premier compte rendu de nos activités de l'année 2015.

La première de cette série fut notre « Soirée Casenave ». En plus des amis du village qui participent à presque toutes nos activités, nous avons eu le plaisir de faire la connaissance de nouvelles « têtes » de la région. Le repas et le spectacle nous ont permis de passer une agréable soirée avec un public un peu plus nombreux que l'an dernier.

La seconde activité de l'année a eu lieu en Mai et a fait courir les foules. En effet notre concours de pêche à la truite a attiré plus de 80 amateurs qui s'étaient donné rendez-vous aux premières heures de ce samedi. La journée fut plus qu'agréable et les cieux furent cléments. Pour le repas que nous avons organisé, un peu plus de 130 plateaux furent servis. Bilan de la journée, plus de pêcheurs et plus de spectateurs qu'en 2014 ! Merci aux nombreux bénévoles et à tous ceux qui ont participé à cette journée.

Comme le veut la tradition, nous avons organisé la soirée de la fête de notre village fin juin.

L'apéritif se déroula sous la douceur du coucher de soleil, malheureusement pour nos aînés, la température est rapidement descendue durant le repas que nous avons dû servir un peu plus tard que prévu. Mais Chorale et Sono nous ont vite fait oublier ce petit souci et le reste de la soirée tout s'est bien déroulé.

Je termine non sans oublier de remercier tous les participants, cuistots, bénévoles membres de notre Comité ou non pour le formidable travail effectué avant, pendant et après chacune de nos activités.

Merci à tous ces bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Jean-Louis Dethier , Président du Comité des fêtes de Saint-Lanne.



PELEYRE

Durant cette année 2015, l'association Peleyre a poursuivi la promotion des activités culturelles dans notre coin du Val d'Adour. Le Salon de Printemps qui s'est déroulé pendant 10 jours en avril a présenté six artistes peintres locaux de styles très différents. Pendant le Salon, nous avons organisé deux ateliers de dessin destinés aux enfants et aux adultes. Nous avons aussi accueilli toutes les classes de l'école de Lascazères. Après avoir visité l'exposition, les enfants ont fait leur propre dessin sous la direction de 2 artistes Katy Wright et Hans Vergara.

En juin, pendant le week-end de la fête locale, l'association a organisé une exposition de photographies contemporaines et d'archives. De nombreux habitants du village ont prêté leurs photos et nous les en remercions.

La deuxième « Quinzaine de l'Image » s'est tenue en juillet. Deux clubs de photos et 37 photographes ont exposé leurs œuvres à Maubourguet, Madiran et Peleyre. Les 3 invités d'honneur, Loïc Mazalrey, Luc Médrial et Cyrille Vidal ont apprécié l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu. Pour la première fois, près de 100 photographies ont été exposées en grand format dans les rues, innovation qui a rencontré un vif succès auprès du public et des commerçants. Deux ateliers pratiques sur l'autoportrait et le portrait ont attiré de nombreuses personnes.

L'association tient à exprimer ses remerciements pour le soutien important apporté à la Quinzaine de l'Image, par la région Midi-Pyrénées, les municipalités de Maubourguet et de Madiran.

Notre exposition estivale, organisée avec « les Amis de Mazères » a présenté le peintre Jean Vergès originaire de Lourdes. À la galerie Peleyre furent montrés ses œuvres figuratives plus anciennes et des tableaux abstraits plus récents et plus connus, tandis que l'église de Mazères recevait des œuvres de plus grands formats avec des sculptures de l'atelier de Tarbes « Art et Sculpture »

L'association Peleyre tient à remercier particulièrement la municipalité de Saint-Lanne pour sa contribution financière et souhaite pouvoir contribuer encore à l'animation de la vie culturelle de la région en 2016.



AUTOUR DU SAGET

Le Saget est un modeste cours d'eau qui borde Saint-Lanne et se jette dans l'Adour. Il fut un lieu de rencontre entre trois « pays » : la Bigorre, le Béarn, l'Armagnac.

Notre association est née de rencontres et d'envies :

- de mieux connaître l'histoire de Saint-Lanne et ses environs
- de mettre en commun des connaissances, des savoirs dans le respect des différences d'appréciation et d'opinions de ses adhérents.

Nous nous proposons chaque année :

- de nous intéresser à un élément différent de la vie saint-lannaise : coutume, usage, histoire.
- d'organiser une marche sur les chemins de la commune et des alentours.

Le moment de présentation de notre centre d'intérêt et la marche seront ouverts aux non-adhérents.

Nous ambitionnons de publier un écrit annuel en rapport avec notre centre d'intérêt défini par l'assemblée générale.

MM DELLERUE Robert DUTILH Alain

**SCHEMA DEPARTEMENTAL
DES TRANSPORTS HAUTES-PYRENEES**

Maligne

HAUTES-PYRENEES
CONSEIL GENERAL

Maligne
à Moi

HAUTES-PYRENEES
CONSEIL GENERAL

- Maligne lignes régulières
- Maligne à Moi
- Transports à la demande (espaces blancs, caravans)
- Zones de service par des transports à la demande locales
- Lignes régulières
- Service S.M.C.I. (hors travail)
- Service Conseil Général des Pyrénées Atlantiques



Informations non contractuelles, fournies à titre indicatif et pouvant être modifiées sans préavis par le Conseil Général.

11

**CASTELNAU-RIVIERE-BASSE
MAUBOURGUET
VIC-EN-BIGORRE**



CASTELNAU-R.-B. • MAUBOURGUET • VIC-EN-BIGORRE

Commune	Point d'arrêt	Mardi	Samedi
LASCAZERES	Mairie	8:50	8:15
HAGEDET	Mairie	8:52	8:17
MADIRAN	Ecole	9:00	8:25
SAINT-LANNE	Mairie	9:10	8:35
CASTELNAU-R.B.	Place du Foirail	9:15	8:40
HERES	Le Bourg	9:20	8:50
SOUBLECAUSE	Route de Bordeaux	9:25	8:55
CAUSSADE-RIVIERE	La Gare	9:33	8:58
	Eglise	9:37	9:02
LABATUT-RIVIERE	8 mai 1945	9:41	9:06
	Croix du Dutilh		
ESTIRAC	Eglise	9:46	9:11
VILLEFRANQUE	Mairie	9:51	9:16
	Château d'eau	9:52	9:17
MAUBOURGUET	La Halle	10:00	9:25
NOUILHAN	Salle des fêtes		9:33
CAIXON	Aire de Jeux		9:36
VIC-EN-BIGORRE	Place de la Halle		9:43

Circule toute l'année
Ne circule pas
les jours fériés

VIC-EN-BIGORRE • MAUBOURGUET • CASTELNAU-R.-B.

Commune	Point d'arrêt	Mardi	Samedi
VIC-EN-BIGORRE	Place de la Halle		11:15
CAIXON	Aire de jeux		11:22
NOUILHAN	Salle des fêtes		11:25
MAUBOURGUET	La Halle	12:00	11:33
VILLEFRANQUE	Château d'eau	12:08	11:41
ESTIRAC	Mairie	12:09	11:42
	Eglise	12:14	11:47
LABATUT-RIVIERE	Croix du Dutilh	12:19	11:52
	8 mai 1945		
CAUSSADE-RIVIERE	Eglise	12:23	11:56
	La Gare	12:27	12:00
SOUBLECAUSE	Route de Bordeaux	12:30	12:03
HERES	Le Bourg	12:35	12:08
CASTELNAU-R.B.	Place du Foirail	12:45	12:18
SAINT-LANNE	Mairie	12:50	12:23
MADIRAN	Ecole	13:00	12:33
HAGEDET	Mairie	13:08	12:41
LASCAZERES	Mairie	13:10	12:43

RESERVATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Nécessité de réserver au plus tard la veille du voyage (sauf samedis, dimanches et jours fériés) avant 18 h 00 au

N° Vert 0 800 65 65 00

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Gratuité pour les titulaires des cartes "Maligne Solidaire Emploi" ou "Midi-Pyrénées Emploi" délivrées par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées (demandeurs d'emploi, RSA).

Tarif unique* de 2 euros quel que soit le trajet, avec possibilité de carte 10 voyages à 15 euros ou de carte mensuelle à 40 euros.

* Cas spécifiques : enfants de moins de 4 ans, gratuité sur tout le réseau ; enfants de 4 à 12 ans, 1 euro le trajet quel qu'il soit.

Maligne
HAUTES-PYRENEES
CONSEIL GENERAL

Pour toute information concernant le réseau Maligne, le Conseil général des Hautes-Pyrénées met à votre disposition une centrale de réservation et d'information.

N° Vert 0 800 65 65 00

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.transports-maligne.fr

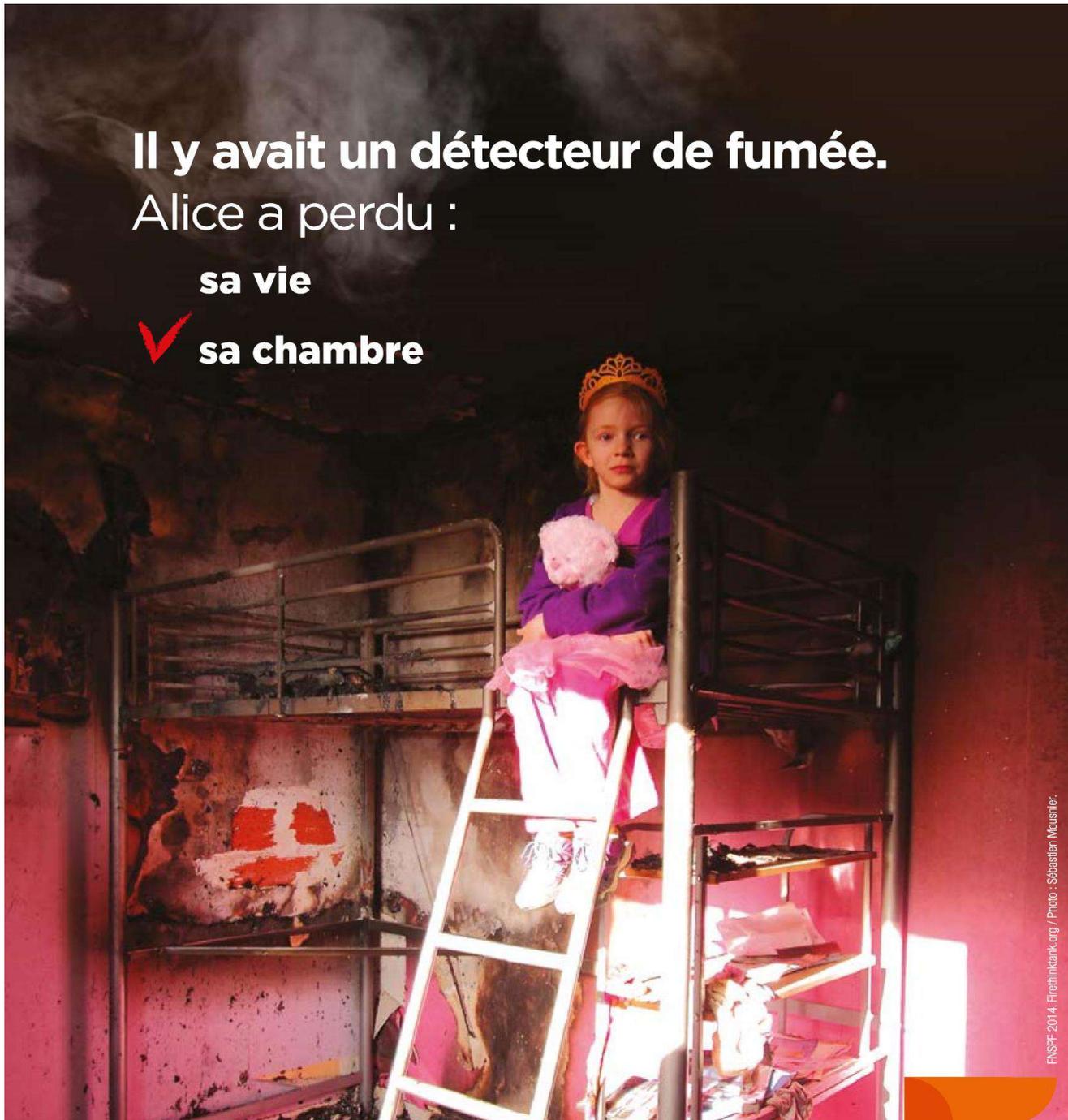
Il y avait un détecteur de fumée.

Alice a perdu :

sa vie



sa chambre



FNSPF 2014, Firethink.org / Photo : Sébastien Mousnier.

Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité.



La prévention
par les
SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE



Protégez ceux que vous aimez, installez un détecteur de fumée !



→ **1 incendie se déclenche toutes les 2 minutes en France**



→ **80 % des victimes d'incendie** meurent à cause des fumées et non du feu lui-même. En donnant l'alarme, le détecteur de fumée vous permet de réagir au plus vite.



→ Le détecteur vous prévient **dès les premières secondes** parce qu'en cas d'incendie, chaque minute compte.

EN PRATIQUE...

- Les détecteurs de fumée sont vendus dans les magasins de bricolage et les grandes surfaces.
- Ils doivent être conformes à la norme NF EN 14604 (marquage CE).



- Prévoyez un budget de 20 euros en moyenne par détecteur.
- Le détecteur se pose de préférence dans ou près des chambres.
- L'installation est simple et rapide : vous pouvez le poser vous-même.
- Le dispositif doit être fixé en hauteur, idéalement au plafond, à distance des sources de vapeur et des gaz d'échappement (cuisine, salle de bains, garage).

Un détecteur de fumée doit obligatoirement être installé dans chaque logement d'ici le 8 mars 2015.

www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumees
www.pompiers.fr/prevention
#detecteurdefumees

Missions d'accueil et de conseil

Le bureau d'études Altair vous conseille et vous accompagne gratuitement tout au long de votre projet.

Aide technique :

- Définition de vos besoins et préconisations de travaux,
- Evaluation de la dégradation du logement,
- Réalisation de diagnostics énergétiques (DPE),
- Réalisation de diagnostics accessibilité.

Aide administrative :

- Analyse de la recevabilité du projet,
- Constitution et suivi du dossier de demande de subventions,
- Etablissement d'une étude financière prévisionnelle (subventions, loyers, etc.)...

Renseignements sur les autres dispositifs :

- Crédit d'impôt en faveur du développement durable,
- Eco-prêt à 0 %,
- Crédit d'impôt en faveur de l'aide aux personnes âgées ou handicapées),
- etc.

Contact et permanences

Pour vous apporter des réponses personnalisées, Altair vous reçoit sans rendez-vous lors de permanences :

- ♦ **Maubourguet** : le 1^{er} jeudi et le 3^{ème} jeudi de chaque mois, de 9h à 11h à la Mairie de Maubourguet,
- ♦ **Lascazères**: le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9 h à 11 h à la mairie.
- ♦ **Castelnau Rivière Basse** : le 4^{ème} jeudi de chaque mois, de 9h à 11h à la mairie .

Pour toute information sur l'opération, l'équipe d'animation répondra à vos questions :

Altair

Référent : Francine TOUZAA—CASTEX

20 promenade du Pradeau

65 000 TARBEES

tél: 05 62 93 07 40 - fax: 05 62 93 08 20

altairscop@wanadoo.fr

www.altair-consultants.fr



OPAH Du Val d'Adour et du Madiranais

Un soutien financier pour améliorer vos logements



Une action menée par :

La Communauté de Communes



En partenariat avec :



Une action en faveur de l'habitat privé

La Communauté de Communes du Val d'Adour Madiranais mène une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat jusqu'en juin 2017

Cette procédure poursuit les objectifs suivants:

- Améliorer l'habitat des personnes modestes
- Soutenir un habitat respectueux de l'environnement
- Valoriser le bâti vacant dégradé
- Proposer des logements locatifs adaptés

Les subventions :

L'OPAH permet aux propriétaires de bénéficier de subventions de :

- **l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** : de 20 à 50 % de subventions d'un montant de travaux plafonné
 - **l'Etat** : primes du programme « Habitat Mieux »
 - **Conseil Général** : de 30% d'un montant de travaux plafonné pour les sorties d'insolidité et une prime de 500 € pour les travaux liés à l'autonomie des personnes (Glr 5 et Glr 6)
 - **Conseil Régional** : éco-chèque de 1 000 à 1 500 €.
- Les aides sont liées à la nature des travaux, aux revenus et aux engagements pris par le propriétaire au moment de la demande de subventions.
- Pour étudier la recevabilité de votre projet, contactez le bureau d'études Altair.

Aides pour les Propriétaires Occupants

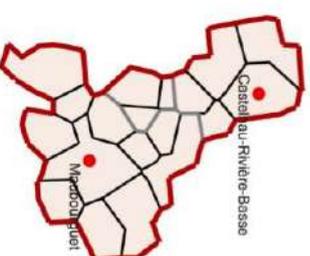
Les propriétaires répondant aux critères d'éligibilité peuvent bénéficier de subventions pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement avec en priorité :

- travaux pour la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique,
- travaux pour l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées,
- travaux de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

Aides pour les Propriétaires Bailleurs

Les propriétaires bailleurs et les propriétaires de logements vacants peuvent bénéficier de subventions pour réhabiliter des logements dégradés sous certaines conditions: plafonnement des loyers, revenus encadrés des locataires, dégradation...

Planière OPAH Val d'Adour et Madiranais
2012 - 2015



Des aides financières pour réhabiliter le parc immobilier privé et améliorer l'offre et la qualité des logements.

Principaux critères de recevabilité pour tous les propriétaires :

- *Le logement sur lequel le propriétaire veut réaliser les travaux doit avoir plus de 15 ans.
- *Les travaux doivent être recevables de par leur nature et ne pas avoir commencé.
- *Les travaux devront être confiés à des professionnels du bâtiment (y compris l'achat des matériaux).
- *Les revenus des ménages (propriétaire occupant ou locataires) ne doivent pas dépasser un certain seuil.
- *Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire occupant ou par un locataire.
- *Pour les logements locatifs, le propriétaire bailleur s'engage à louer le logement pendant 9 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé.
- *Une mission complète de maîtrise d'œuvre devra être assurée à partir de 100 000 € HT de travaux.

Pour votre information,
Voici les derniers résultats d'analyse
d'eau potable prélevée
à SAINT-LANNE,
le 13/08/2015.



Délégation Territoriale de HAUTES PYRENEES

Pôle Prévention et Gestion des Alertes Sanitaires

Courriel : ARS-DT65-PGAS@ars.sante.fr

Téléphone : 05.62.51.79.50

Fax : 05.62.34.93.05

SIAEP RIVIERE-BASSE

MAIRIE

65700 CASTELNAU-RIVIERE-BASSE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE

SIAEP RIVIERE-BASSE

Prélèvement et mesures de terrain du 13/08/2015 à 11h40 pour l'ARS et par HELENE GUIRAUD

Nom et type d'installation : RIVIERE-BASSE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : SAINT-LANNE - SAINT-LANNE (DOMICILE MONVIEL)

Code point de surveillance : 0000001020 Code installation : 000796

Type d'analyse : MPD1L

Code Sise analyse : 00095518

Référence laboratoire : 297597

Numéro de prélèvement : 06500092052

Conclusion sanitaire (Prélèvement n° 06500092052)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

mardi 18 août 2015

Pour la Préfète et par délégation,
Pour la directrice Générale et par délégation,
Le délégué territorial adjoint par intérim,


Yannick DURAN

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	21,4	°C				25
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	8,70	unitépH			6,5	9,0
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,35	mg/LCl2				
Chlore total	0,37	mg/LCl2				

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,0
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	8,54	unitépH			6,5	9,0
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	352	µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,1
Nitrates (en NO3)	19,3	mg/L		50,0		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	0	n/100mL		0		

